

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS – Centre MELUN
L2 Droit - Droit des affaires (2^{ème} semestre) – 2019-2020
Cours dispensé par Mme L. Nicolas-Vullierme

Plan détaillé du cours 6 du 10 mars 2020

Section 1 – Contrôle des pratiques anticoncurrentielles (suite)

§ 2 – Les abus de puissance économique

A – Interdiction des abus de position dominante

TFUE, art. 102 : « *Est incompatible avec le marché intérieur et interdit, dans la mesure où le commerce entre États membres est susceptible d'en être affecté, le fait pour une ou plusieurs entreprises d'exploiter de façon abusive une position dominante sur le marché intérieur ou dans une partie substantielle de celui-ci* ».

C. com., art. L 420-2 al. 1er : « *Est prohibée, dans les conditions prévues à l'article L. 420-1, l'exploitation abusive par une entreprise ou un groupe d'entreprises d'une position dominante sur le marché intérieur ou une partie substantielle de celui-ci. Ces abus peuvent notamment consister en refus de vente, en ventes liées ou en conditions de vente discriminatoires ainsi que dans la rupture de relations commerciales établies, au seul motif que le partenaire refuse de se soumettre à des conditions commerciales injustifiées.* »

1° Articulation avec le droit de l'Union européenne

- a) Affectation du commerce entre États membres
- b) Exception possible au principe de convergence

2° Conditions de l'interdiction

- a) Une position dominante
- b) Un abus

B – Autres abus interdits

1° Interdiction des abus de dépendance économique

2° Interdiction des prix abusivement bas

3° Interdictions sectorielles

- a) Accords exclusifs d'importation dans les DOM-TOM
- b) Pratiques anticoncurrentielles dans les transports

MOTS CLES : Abus de position dominante – Position dominante – Abus d'éviction – Abus d'exploitation – Abus de dépendance économique – Interdiction des prix abusivement bas.

Pour aller plus loin : le cas Google :

Sanctionné en 2020 à hauteur de 150M€ pour abus de position dominante dans le secteur de la publicité en ligne par l'Autorité de la concurrence :

<https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/lautorite-sanctionne-google-hauteur-de-150-meu-pour-abus-de-position>

Sanctionné par la Commission européenne en 2018

<https://www.youtube.com/watch?v=pk4ZDM6sTxM>